



MAIRIE DE VIANE  
81530 VIANE

## Arrêté de circulation alternée Réalisation de double écluses sur la RD 81 Route de Lacaune en agglomération

*Le maire de la commune de Viane,*

*Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code de la route ;*

*Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune et du Département ;*

*VU le projet de réalisation d'écluses à l'entrée de Viane par la commune de Viane pour réduire la vitesse des véhicules,*

*Vu la permission de voirie délivrée le 18 Janvier 2024 par le Département et la réglementation de la circulation sur la RD 81 ,*

*Vu la demande de l'entreprise GARENC, sise à Lacaune, représentée par M. Dimitri CALAS,*

*Considérant que les travaux débuteront le 19 février 2024 pour une durée de 15 jours,*

*Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;*

*Vu l'intérêt général ;*

### ARRÊTE

**Article 1** La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : RD 81, Route de Lacaune, commune de Viane à partir du 19 février, pour une durée de 15 jours à l'entrée de Viane.

**Article 2** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue avec un sens de circulation alternée, régulée par des feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 Km/h sur le lieu des travaux.

**Article 3** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur le lieu des travaux pour tout véhicule ou engin n'appartenant pas à l'entreprise réalisant les travaux.

**Article 4** L'entreprise GARENC est chargée de l'implantation de la signalisation et des feux tricolores pour gérer la régulation de la circulation pendant les travaux.

**Article 5** : Suivant l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 19 février 2024, s'agissant d'une route départementale, et les travaux ayant lieu en agglomération.

**Article 6 : Ampliation à :**

*M. le Commandant de gendarmerie de LACAUNE*

*M. le Chef des Sapeurs-Pompiers de Lacaune*

*M. Le Président du Département*

Viane, le 19 février 2024

Le Maire

Denis MAITRE